



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 20 décembre 2010

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 21/12/2010

D - 20100725

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 20 décembre Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU (présent jusqu'à 17h50), Mme Sonia DUBOURG - LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (présent jusqu'à 17h40) , Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI (présente jusqu'à 17h40) , Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (présent jusqu'à 17h50) , Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOËL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Michel GAUTE.

Convention de mise à disposition gratuite de locaux au relais d'assistantes maternelles Bordeaux-Maritime. Autorisation de signer.

Mme Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement et de soutien à la parentalité, la Ville par l'intermédiaire du Relais d'assistante maternelles Bordeaux Maritime met ses locaux à la disposition de l'association Girondine d'Education spécialisée et de Prévention sociale (AGEP) pour organiser un lieu d'accueil enfants parents sur le quartier Chartrons-Grand Parc.

La convention ci-jointe énonce les modalités de cette mise à disposition.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec cette association.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 20 décembre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Brigitte COLLET
Adjoint au Maire**

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION AGEP-L'ARPE
BENEFICIAIRE DE LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX
AU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES BORDEAUX MARITIME**

ENTRE :

la Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2010 et reçue en préfecture de la Gironde le 10 janvier 2011.

ET :

L'AGEP, Association Girondine d'Education spécialisée et de Prévention sociale 60 rue de Pessac 33 000 BORDEAUX, représentée par son Président Monsieur Bernard BAHUET.

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Le Relais d'assistantes maternelles Bordeaux Maritime est un lieu d'accueil et d'information pour les assistantes maternelles et les parents. Il propose des animations pour les enfants accueillis par les assistantes maternelles.

A ce titre, il dispose de locaux permettant de proposer un lieu d'accueil enfants parents pour soutenir la fonction parentale des parents d'enfants jusqu'à 4 ans. L'association susnommée se propose pour cette activité et s'engage à travailler en bonne intelligence avec les parents dans le respect de l'éthique de ce projet.

Il sera respecté : Anonymat - Gratuité - Respect des personnes - Confidentialité.

CECI AYANT ÉTÉ EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT

ARTICLE 1er : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions de partenariat entre l'association et le Relais d'assistantes maternelles Bordeaux Maritime.

L'association s'engage à :

- S'adresser à toutes les familles en recherchant la venue de publics issus de milieux différents, de générations, de cultures, de professions, socioprofessionnelles et de cultures différentes.
- Participer, dans la complémentarité, au projet du Relais d'assistantes maternelles, communiquer sur son projet.
- Privilégier l'écoute. Accueillir des enfants et leurs parents avec la perspective de leur accorder de la valeur, de soutenir et d'encourager leurs compétences, de les informer (et / ou) réorienter, de les aider dans la recherche de leurs propres solutions, en prenant appui sur leurs richesses personnelles et leur créativité.

Pour ce faire, l'association bénéficiera d'un espace dans le local du Relais d'assistantes maternelles Bordeaux Maritime, 122 rue du Cournord 33300 Bordeaux et cela uniquement sur le temps d'ouverture au public du RAM soit le vendredi matin de 9h à 12h30. Cela exclut la mise à disposition de clef à l'association.

ARTICLE 2 : PRISE D'EFFET - DUREE

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties jusqu'au 31 décembre 2011.

ARTICLE 3 : RENOUVELLEMENT - RESILIATION

- Toute reconduction tacite est exclue.

